

ARTICLE DE LA REVUE JURIDIQUE THÉMIS

On peut se procurer ce numéro de la Revue juridique Thémis à l'adresse suivante :

Les Éditions Thémis

Faculté de droit, Université de Montréal

C.P. 6128, Succ. Centre-Ville

Montréal, Québec

H3C 3J7

Téléphone : (514)343-6627

Télécopieur : (514)343-6779

Courriel : themis@droit.umontreal.ca

© Éditions Thémis inc.

Toute reproduction ou distribution interdite
disponible à : www.themis.umontreal.ca

Colloque UQÀM

Les pratiques de l'histoire
du droit au Québec

Présentation

Essais en histoire du droit au Québec

Malgré son importance et la richesse de certaines réalisations, peu de champs scientifiques ont été aussi délaissés que l'histoire du droit au Québec, tant par les historiens que par les juristes. En effet, ainsi que nous le verrons, l'intérêt de nos chercheurs pour l'histoire du droit est relativement récent. Trop souvent, les travaux des précurseurs sont restés sans suite, dans un paysage scientifique où le spécialiste en histoire du droit fait pauvre figure, face aux recherches sur le droit ou aux ouvrages d'histoire économique et sociale, voire politique, qui constituent le « *mainstream* » de la recherche historique actuelle. Ce n'est pourtant pas faute de thématiques importantes qui restent à exploiter, si on veut en finir avec le sous-développement de l'histoire du droit québécoise.

La sous-exploitation de ce terreau fertile qu'est le droit à de quoi surprendre si l'on considère la place tout à fait centrale qu'occupe et qu'a occupé le droit dans nos existences. Rappelons-nous que la loi, l'une des sources formelles du droit, remonte, dans son organisation et son étude, à l'Antiquité. La dimension normative, et de façon plus générale le droit qui en est la structure la plus sophistiquée, traverse toutes les formes du lien social. Elle est au cœur de la régulation de toutes les formations sociales et de tous les modes de production. À l'échelle individuelle, le droit embrasse tous les aspects de la vie, de la naissance, consignée dans un acte, à la mort, dont les après-coups sont balisés par le droit civil.

Le droit est véritablement cet « arbre en croissance » dont les ramifications s'étendent bien au-delà du texte de loi formel ou de l'interprétation de la règle juridique issue d'un tribunal. Il se dresse en témoin du passé tout en mettant en forme notre présent. Il est aussi au cœur de nos attentes et des projets que nous faisons pour l'avenir... sur la base de l'expérience léguée par le passé.

L'histoire du droit, en ces sens, est davantage que le relevé soigneux et précis des formes juridiques passées et des modes d'adjudication. Elle est, à sa façon, la mémoire des conventions qui, comme l'a bien

montré l'historien Bernard Lepetit¹, forment la substance même des inter-relations entre humains, leur façon, à la fois humble et folle, de défier le temps en le figeant en norme. Les travaux de chercheurs ayant le droit comme centre d'intérêt ont, sous cet angle, toute leur pertinence. Ils contribuent à la mise en perspective temporelle de l'univers social qui nous entoure.

Les textes présentés sont, pour la plupart, issus d'un colloque organisé en mai 1999 par le Centre d'histoire des régulations sociales, colloque qui avait justement comme objectif central de donner un forum à ces chercheurs, de leur permettre de faire le point quant au chemin parcouru. Le colloque s'est articulé autour de trois thèmes principaux : « la pratique et la création de la norme », « les frontières de la norme juridique » et, finalement, « l'histoire en tant que source formelle du droit ».

La présentation de ce numéro thématique s'inscrit dans la continuité de ce colloque. Encouragés autant par le succès public obtenu que par la qualité des communications présentées, nous profitons de cette tribune, gracieusement offerte par la *Revue juridique Thémis*, afin de témoigner de la richesse des travaux de nos chercheurs québécois.

Le premier article, rédigé par l'historien Donald Fyson, nous démontre justement la multiplicité des points de vue de ceux et celles qui utilisent le droit comme matière de recherche. Cette diversité des points de vue est d'ailleurs illustrée par les deux articles suivants traitant de la question autochtone, le premier article émanant d'un juriste, Michel Morin et le second d'un historien, Alain Beaulieu.

Le droit des traités n'est, par contre, pas le seul domaine de recherche offrant de l'intérêt. Il est possible de le constater à la lecture d'articles portant tour à tour sur les normes criminelles et les questions traitant des droits de l'enfance et de la famille. Ainsi, alors que Martin Dufresne interroge la notion de crime et étudie la formation du système policier au Bas-Canada, Julie Desrosiers, Lucie Lemonde et Marie-Aimée Cliche, s'intéressent à la fois au domaine criminel et à celui de l'enfance. Finalement, l'article de

¹ Bernard LEPETIT, « Le présent de l'histoire », dans Bernard LEPETIT (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 273-298.

Jean-Philippe Garneau puise, quant à lui, dans le riche corpus du droit civil le sujet de son article sur la transition du régime colonial français au régime anglais.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture.

Pour le comité d'organisation

Jean-Marie Fecteau

Professeur au Département
d'histoire de l'Université
du Québec à Montréal

Rachel Chagnon

Étudiante au doctorat au
Département d'histoire de
l'Université du Québec
à Montréal

